

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DEVE 78** Subvention (1.500 euros) à l'association Réseau Environnement Santé, pour ses actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

**M. René DUTREY, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Réseau Environnement Santé pour ses actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens ;

Sur le rapport présenté par M. René DUTREY, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Réseau Environnement Santé dont le siège social est situé au 148, rue du faubourg Saint-Denis (10e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.